

**Analyse des procédures de passation de marchés publics**

**Document 1290 – 04.07.2025**

**Descriptif**

<b>Objet</b>	Rénovation technique du Collège Calvin (2 lots) (phases SIA 22 à 53)	
<b>Forme de mise en concurrence</b>	Appel d'offres	
<b>Type de procédure</b>	Ouverte	
<b>Mandat</b>	Ingénieur électricien	
<b>Honoraires</b>	L'enveloppe globale pour les installations électriques du site Calvin est de CHF 2'244'840 HT, répartis comme suit :  Lot 1: CHF 1'025'160 HT  Lot 2: CHF 1'219'680 HT	
<b>N° de publication sur simap.ch</b>	19569-01	
<b>Date de publication sur simap.ch</b>	04.07.2025	
<b>Délai de remise de l'offre</b>	26.08.2025 16:30	
<b>Adjudicateur</b>	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Mme Corinne Furer, Case postale 32, 1211 Genève 8	
<b>Organisateur</b>	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des Bâtiments (OCBA), Mme Corinne Furer, Case postale 32, 1211 Genève 8	
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	Non autorisée	
<b>Sous-traitance</b>	Non autorisée	
<b>Critères d'adjudication</b>	Compréhension de la problématique	25 %
	Références	20 %
	Organisation	30 %
	Qualité économique de l'offre	25 %
<b>Notation du prix</b>	Méthode Tmoyenne	
<b>Notation du temps</b>	Méthode T4	
<b>Comité d'évaluation</b>	Jean-Michel Lopez, DIE, chef de projet en OE  Nicolas Ailloud, OCBA, spécialiste ingénieur électricien  Helena Maria Ferreira Figueiredo, DT, OCBA, spécialiste marchés publics  Violaine Stassart, d2 Architectes et Associés SA, architecte  Suppléants :  Erik Dansmann  Stéphane Ortolan  Corinne Furer  Nikolaya Markova	

## **Commentaires techniques**

### **Remarques sur l'appel d'offres**

La société WSP Ingénierie AG (anciennement BG Ingénieurs Conseils SA) est préimpliquée, mais autorisée à participer. Le bureau a réalisé des études jusqu'en phase 41. Ces études se sont terminées en 2022 et la procédure est terminée.

Quand bien même le projet ayant fait l'objet des études de cette société a semble-t-il été abandonné dans sa forme initiale en 2022 avant d'être relancé aujourd'hui, la CCAO ne peut accepter un tel degré de préimplication pour cet appel d'offres. En effet, la réalisation d'études jusqu'en phase 41 sur un projet semblable portant sur le même objet offre un avantage concurrentiel qu'il est impossible de compenser, ce qui nuit à une concurrence loyale.

### **Avis de la CCAO**



### **Distribution**

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur